Conditions générales de vente
2025 06 04 Version 7

Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales s'appliquent, sauf mentions contraires spécifiées dans les conditions particulières du contrat, à toute prestation fournie par Management Groupal. Aucune disposition contraire du client sur les conditions d'achat ne saurait être opposée à Management Groupal si elle n'a pas été expressément approuvée par Management Groupal.

Nos engagements respectifs. Management Groupal SAS et le Client s'engagent à coopérer de bonne foi dans le cadre du présent contrat et à faciliter l'exécution de leurs obligations respectives. Le Client s'engage à affecter les moyens humains (disponibilité, compétences) requis pour la réussite du projet. L'atteinte des résultats attendus nécessite une participation active du Client. >>> Le Client s'interdit de solliciter et de faire travailler, directement ou indirectement, tout collaborateur de Management Groupal sans l'accord du cabinet. Tout manquement à cette obligation oblige le Client à payer sans délai à Management Groupal, à titre de clause pénale, une somme forfaitaire de cinquante mille euros. Les différentes phases de la prestation ainsi que les délais dans lesquels elles seront réalisées sont précisés dans le contrat. Management Groupal ne saurait cependant être tenu pour responsable du retard pris par la mission si celui-ci est indépendant de sa volonté, en particulier s'il est consécutif au retard pris par le Client dans son obligation de collaboration.
Confidentialité. Management Groupal se porte garant de la bonne exécution de ses obligations vis-à-vis des informations signalées comme confidentielles par le client, et dont elle pourrait avoir connaissance dans l'accomplissement de sa mission. De son côté, le Client s'engage à préserver la propriété intellectuelle de Management Groupal vis-à-vis de l'extérieur, par exemple de la documentation technique et des méthodologies Management Groupal, en réservant celles-ci à son strict usage interne dans le cadre défini contractuellement. Management Groupal se réserve le droit d'utiliser la référence du Client à des fins commerciales et communicantes, sans mentionner d'informations de nature confidentielle. Management Groupal s'engage à un devoir de réserve et de confidentialité sur le contexte du projet, sur son déroulement et sur ses résultats sans autorisation du Client.
Politique documentaire. Les documents et livrables produits par Management Groupal dans le cadre du projet sont la propriété de Management Groupal et du Client. Ils ne peuvent être ni modifiés ni diffusés (totalement ou partiellement) à un tiers physique ou juridique sans l'accord explicite écrit de Management Groupal. Les éventuels schémas ou méthodologies mis à disposition de la prestation demeurent la propriété intellectuelle de Management Groupal. Ils ne pourront être communiqués à un tiers par le Client, quelle qu'en soit la forme, sauf accord exprès et préalable. Les documents et livrables rédigés par Management Groupal sont réputés validés 30 jours ouvrés après leur date d'envoi au Client.
Contrat. Management Groupal se donne une obligation de moyens, mais pas de résultats. Toute prestation supplémentaire sur demande du Client, fera l'objet d'un avenant établi entre les parties.
En cas d'annulation : dans un délai se situant entre quinze jours ouvrables et moins de 2 jours ouvrables avant une intervention planifiée, le client dédommagera Management Groupal à raison de 50% du montant total de l'intervention plus les frais déjà engagés non remboursables.
A moins de 2 jours ouvrables du démarrage d'une intervention, le Client est redevable de 100% des honoraires et frais associés à l'intervention.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du contrat, ce présent document prévaut sur les autres pièces et sur les échanges antérieurs à la date de signature.

Spécificités pour les coachings et supervisions en individuel, les actions de médiation et régulation interpersonnelles avec séances de travail planifiées. Les séances préliminaires au choix d'un.e coach.e donnent lieu à une facturation, compte-tenu de la valeur ajoutée du travail qui s'opère dans cette phase. Les séances annulées en amont de la date de séance sont reportées sans frais, avec facturation complète des séances annulées au-delà de deux reports effectués sur la planification établie conjointement ; les séances annulées la veille ou le jour planifié sont quant à elles facturées dans leur totalité sur la base de la prestation prévue ;
hormis les situations de force majeure – maladie, crise grave en entreprise, grèves.

Spécificités pour les actions de formation. Management Groupal SAS est organisme de formation dont le numéro de déclaration est le 84691846169, certifié Qualiopi, et doit justifier d'un processus qualité pour ses actions de formation. Management Groupal facture l'ensemble de la prestation au client, le client gère directement ses demandes de prise en charge sans subrogation en amont et avant le début de la formation avec son OPCA, en s'assurant de la bonne fin de sa demande.
Le client est tenu d'informer Management Groupal de cette démarche, explicitement, avant le passage de commande afin de mettre en œuvre toutes les obligations associées aux actions de formation certifiées Qualiopi (devis, convention de formation, questionnaire préalable aux formations, attestations de formation, etc.), de nous assurer de faire remplir aux participant.es les formulaires obligatoires requis et de vous les remettre en fin de formation (feuilles de présence, évaluation).
Le client s'engage à transmettre toutes les informations requises concernant l'entreprise et les participant.es afin d'établir dans les règles de l'art les conventions de formation et les feuilles de présence – liste des participants, titres et statuts par exemple.

Management Groupal © - Entreprise à mission
41 rue Villon. F-69008 Lyon - p.repecaud@managementgroupal.com - 06 87 80 39 07
SAS au capital de 5000 € - RCS Lyon 887 925 675 00019 - TVA intracommunautaire : FR 91 887 925675
APE/NAF : 859A - Organisme de formation NDA 84691846169 certifié Qualiopi pour les actions de formation *(certificat transmis sur demande)*

La gestion administrative des actions de formation entraîne un complément tarifaire lié au processus administratif. Les formations considérées comme des formations intra-entreprise font référence à des participant.es rattaché.es à la même entité juridique. Les formations regroupant des participant.es rattaché.es à différentes entités juridiques, y compris rattachées à un même groupe, sont considérées comme des formations interentreprises. Ce distinguo entraine des différences tarifaires associées à la gestion administrative des formations.
Tous les éléments d'information relatifs aux objectifs, moyens et méthodes pédagogiques et d'évaluation, ainsi que le contenu et le tarif applicable sont présentés dans la fiche programme. Pour le client, à chaque session de formation, les participant.es devront obligatoirement signer la feuille de présence - matin et après-midi. Une attestation de présence sera adressée au commanditaire ainsi qu'un bilan de la formation. Toute formation commencée est due dans son intégralité. Inscriptions aux formation Management Groupal : selon l'article L121-5 du code de la consommation, et après avoir envoyé son bulletin d'inscription, le client dispose d'un délai de réflexion de 7 jours pendant lequel il peut annuler son inscription par lettre recommandée avec accusé de réception. Le règlement versé à l'inscription est alors remboursé au client. L'inscription aux formations Management Groupal implique acceptation des dispositions des conditions générales de vente de Management Groupal dont le versement d'un acompte de 30% à la commande. L'inscription des participant.e.s à une formation est validée par la liste des participant.es figurant dans le devis signé pour accord. Les sessions de formation, planifiées et validées par signature du devis et réception de l'acompte, sont dues en totalité, y compris en cas d'absence à la formation, partielle ou totale.

En cas d'annulation : dans un délai se situant entre quinze jours ouvrables et 2 jours ouvrables avant une session de formation planifiée, le client dédommagera Management Groupal à raison de 50% du montant total de l'intervention plus les frais déjà engagés non remboursables.
A moins de deux jours ouvrables du début de la session de formation, le Client est redevable de 100% des honoraires et frais associés à la formation.

Attribution de compétence. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon, quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défenseurs ou appel en garantie.

Pour les formations et pour certaines interventions réalisées pour les acteurs de la fonction publique et du parapublique, les frais sont intégrés au budget, sauf mention contraire.
Pour les autres prestations, les tarifs indiqués dans nos devis s'entendent hors frais associés aux missions confiées. Sont facturés en sus ou directement pris en charge par le Client : location de salle et matériel vidéo, frais de gestion, frais documentaires et de reprographie, la location de bureaux en centres d'affaires afin d'assurer plus de proximité géographique pour les personnes accompagnées et de garantir la confidentialité de certaines interventions comme les coachings ou les entretiens de prévention des risques psychosociaux, dispositifs d'écoute, etc. Les tarifs de Management Groupal sont indiqués hors frais de déplacement (train 1ère classe – 0,595 € par kilomètre en véhicule personnel), frais d'hébergement, et frais de restauration qui sont facturés en sus avec établissement d'une note de frais et transmission des justificatifs sur demande. Les titres de transports et réservations d'hébergement pourront être pris en charge directement par le client s'il le souhaite ; ceci est à nous préciser à la signature du devis, à défaut nous nous chargerons des achats et nous les refacturerons au client.

Durée de l'offre, validation de l'offre et conditions de paiement. L'offre est valable 2 mois à compter de la date d'envoi, sauf mention contraire. Les factures émises par Management Groupal seront réglées, net et sans escomptes, par le Client dans un délai maximum de 30 jours après leur réception. Aucune retenue de garantie n'est prévue. Le règlement est à effectuer par virement ; avec mention obligatoire du numéro de facture.
Seuls les devis complétés et signés et reçus par courrier ou courriel – Management 41 rue Villon 69008 Lyon, seront considérés comme valables pour lancer les actions en votre faveur (séances de coaching, actions de formation, conseil, rédaction, réunions de travail, intervention d'équipes extérieures, location de salles et matériel…). Merci de nous renvoyer le devis signé pour accord à la commande.
La facturation est établie sur la base d'un acompte de 30% à la commande, puis d'une facturation mensuelle ou par phase de travail, intégrant les frais associés à la mission sur la période facturée.
Pour les institutions publiques et parapubliques, la facturation est effectuée par phase réalisée, sans acompte à la commande.
Pour les formations : dans le cadre des inscriptions individuelles, la facturation est réalisée à l'inscription - honoraires et frais associés, avec règlement obligatoire avant le démarrage de la formation. Pour les entreprises, les honoraires et frais associés sont facturés à la fin de chaque session de formation.

Le règlement est à effectuer par virement ; avec mention du numéro de facture de Management Groupal :

IBAN >	**FR76 1009 6180 0500 0896 4300 142**		BIC >	**CMCIFRPP**

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (décret 2009-138 du 9/02/2009). Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera exigible (décret 2012-1115 du 9/10/2012. TVA acquittée sur les encaissements - N° de TVA intracommunautaire : FR91887925675 >>> Les règlements s'effectuent par virement, avec mention obligatoire du numéro de facture.

Management Groupal © - Entreprise à mission
41 rue Villon. F-69008 Lyon - p.repecaud@managementgroupal.com - 06 87 80 39 07
SAS au capital de 5000 € - RCS Lyon 887 925 675 00019 - TVA intracommunautaire : FR 91 887 925675
APE/NAF : 859A - Organisme de formation NDA 84691846169 certifié Qualiopi pour les actions de formation *(certificat transmis sur demande)*